

Location salles municipales de Fontenay-aux-Roses Proposition Tarification 2022

SALLE DU PARC 4/6 avenue du Parc Capacité : 40 personnes / 40 m ² Equipement : 10 tables (L120 x l 80), 40 chaises Disponible jusqu'à 21h	Jour en semaine	Samedi ou Dimanche	Forfait week-end (à partir du vendredi 18h au dimanche 18h)
Particulier Fontenaisien / Agents municipaux	96,90 €	96,90 €	129,10 €
Particulier Fontenaisien (tarif goûter pour enfants entre 3 et 12 ans le mercredi après-midi)	48,50 €		
Particulier non Fontenaisien	145,30 €	145,30 €	193,60 €
Entreprise / Syndic / Copropriété / Association non fontenaisienne	193,60 €	193,60 €	387,40 €
Association Fontenaisienne - (Gratuit 1 fois par mois)	48,50 €	48,50 €	64,60 €
Groupe Politique - (Gratuit 1 fois par mois)	48,50 €	48,50 €	
SALLE SAINTE-BARBE (Salle réservée aux associations et aux entreprises) 10 place du château Sainte-Barbe Capacité : 90 personnes / 90 m ² Equipement : 15 Tables (L 160 x l 80), 90 Chaises, cuisine (Réfrigérateur et micro-ondes) Disponible jusqu'à 23h	Jour en semaine	Samedi ou Dimanche	Forfait week-end (à partir du vendredi 18h au dimanche 18h)
Particulier Fontenaisien	200,00€	260,00€	300,00 €
Entreprise / Syndic / Copropriété / Association non fontenaisienne	489,60 €	707,00 €	731,70 €
Association Fontenaisienne - (Gratuit 1 fois par mois)	98,00 €	130,30 €	147,50 €
Groupe politique - (Gratuit 1 fois par mois)	98,00 €	130,30 €	
SALLE n° 09, 12, 13 ou 14 du 2ème étage du château Sainte Barbe 10 place du château Sainte-Barbe Capacité : 15 personnes / 20 m2 Equipement : tables, chaises et tableau blanc Disponible jusqu'à 22h30 du lundi au jeudi et 20h le vendredi	Jour en semaine	Samedi ou Dimanche	
Syndic / Copropriété	62,10 €		
Association Fontenaisienne - (Gratuit 1 fois par mois)	31,00 €	31,50 €	
SALLE LABOISSIERE 8 rue René Barthélemy Capacité : 45 personnes / 62 m2 Disponible jusqu'à 21h Cette salle est accordée en priorité aux associations fontenaisiennes organisant des activités liées aux sports cérébraux sous condition de sa disponibilité.	Jour en semaine	Samedi ou Dimanche	Forfait week-end (à partir du vendredi 18h au dimanche 18h)
Association Fontenaisienne (Gratuit 1 fois par mois)	47,80 €	47,80 €	63,70 €
SALLE DE L'EGLISE Capacité : 80 personnes / 80m ² Equipement : 20 tables (L120 x l 80), 80 chaises Disponible jusqu'à 21h	Jour en semaine	Samedi ou Dimanche	Forfait week-end (à partir du vendredi 18h au dimanche 18h)
Particulier Fontenaisien	95,00 €	95,00 €	130,00 €
Particulier Fontenaisien (tarif goûter pour enfants entre 3 et 12 ans le mercredi après-midi)	48,00 €		
Entreprise / Syndic / Copropriété /	200,00 €	200,00 €	390,00 €
SALLE POLYVALENTE DU GYMNASE DU PARC Capacité : 125 personnes / 130 m2 Equipement : tables, chaises, cuisine (Réfrigérateur et micro-ondes) Disponible jusqu'à 23h du lundi au samedi et 20h le dimanche	Jour en semaine	Samedi ou Dimanche	Forfait week-end (à partir du vendredi 18h au dimanche 18h)
Syndic / Copropriété	635,00 €	826,00 €	903,00 €
Association Fontenaisienne (Gratuit 1 fois par an)	145,00 €	183,00 €	208,00 €

Conditions particulières :

- Associations Fontenaisiennes :

Les associations fontenaisiennes ont droit à une mise à disposition gratuite d'une salle municipale par mois (selon les disponibilités). Cette règle s'applique aux salles du Parc, Sainte Barbe et Laboissière.

Les associations fontenaisiennes ont droit à une mise à disposition gratuite par an (selon les disponibilités) de la salle du gymnase du Parc.

Location salles municipales de Fontenay-aux-Roses

Proposition Tarification 2022

-Groupes politiques : (Tarifs applicables à partir du 01/01/2022 - Délibération du 16/12/2021)

Les groupes politiques ont droit à une mise à disposition gratuite d'une salle municipale par mois (selon les disponibilités). Cette règle s'applique aux salles du Parc et Sainte-Barbe.

- Annulation :

En cas d'annulation de la réservation de la salle des pénalités seront appliquées :

- Plus d'un mois avant : 10% du montant de la location
- Entre 1 mois et 15 jours : 30% du montant de la location
- Entre 15 jours et une semaine : 50% du montant de la location
- Moins d'une semaine : 100% du montant de la location

En cas de circonstances exceptionnelles et sur présentation de justificatifs, un remboursement intégral pourra être décidé par l'autorité territoriale.

- Caution Location de salle :

Deux dépôts de garantie par chèque seront demandés pour toute location et encaissés au cas où le ménage ne serait pas fait et des dégâts matériels seraient constatés :

Pour la salle du Parc et de l'église :

- Caution ménage et non-respect du règlement intérieur : 100 €
- Caution dégâts matériels : 100 €

Pour les salles Sainte-Barbe et Gymnase du Parc :

- Caution ménage et non-respect du règlement intérieur : 150 €
- Caution dégâts matériels : 300 €

- Caution Prêt de matériel aux associations :

Un dépôt de garantie par chèque sera demandé pour le prêt de matériel aux associations et encaissés si perte ou dégâts constatés :

- caution dégâts et perte du vidéoprojecteur : 200 €
- caution dégâts et perte de la sono portable avec 2 micros sans fil : 500 €